



Département de la Haute-Garonne

**Mairie de
GOURDAN-POLIGNAN**

Nombre de Conseillers :

en exercice 15

présents 14

votants 15

OBJET :

Budget Principal –
Décision modificative
n°1

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-
Préfecture de Saint-
Gaudens et affichage

Envoyé en préfecture le 28/08/2026
Reçu en préfecture le 28/08/2026
Publié le 28/08/2026
ID : 031-213102247-20260827-DEL_2026_07_07-BF

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
n° 2026-07-07**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept août, à 18 heures 30

Le Conseil municipal de la commune de Gourdan-Polignan dûment convoqué le 21 août 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. SAULNERON Patrick, Maire

Présents : M. SAULNERON, Mme BRESSOLE, M. CAPELLE, M. COLLA, M. DESERT-LACAY, Mme DUPLAN, Mme ECHEVARNE, Mme FAVAREL, M. FRATUS, Mme GEVREY, M. JORDA, M. JULLIA, M. LARQUE, Mme RENAUD

Absents excusés : Mme DELTOUR (procuration à Mme GEVREY)

Absents :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu la délibération municipale n°2026-03-03 relative au vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2026,

Vu la délibération municipale n°2026-06-02 relative au vote du budget supplémentaire de la commune pour l'exercice 2026,

Vu le budget primitif 2026 de la commune,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables du budget communal,

Entendu l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Décide** d'adopter la décision modificative n°1 au budget principal pour l'exercice 2026 telle que détaillée comme suit :

Investissement :

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
16878 (16) : Dette – Autres organismes	1 000,00	1681 (16) : Autres emprunts	1 000,00
TOTAL	1 000,00	TOTAL	1 000,00

Fonctionnement :

Dépenses		Recettes	
Article	Montant	Article	Montant
6042 (011) : Achat de prestations de service	57 000,00		
60623 (011) : Alimentation	-57 000,00		
TOTAL	0,00	TOTAL	0,00

TOTAL DÉPENSES	1 000,00	TOTAL RECETTES	1 000,00
-----------------------	-----------------	-----------------------	-----------------

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

La présente décision peut être contestée devant le Tribunal administratif de Toulouse par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 58) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>